

## Une obligation réglementaire

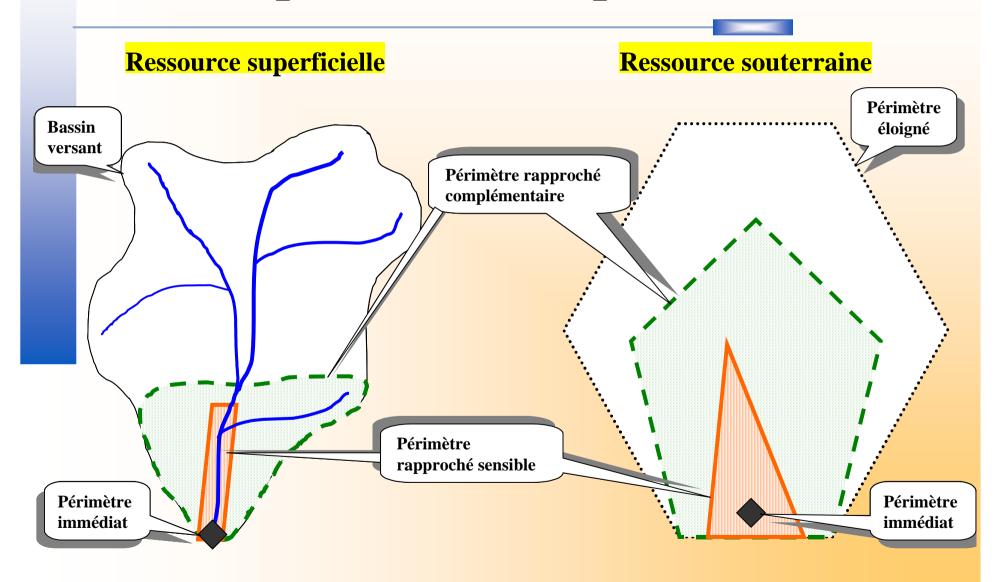
- Le code de la santé publique
  - Partie législative : les articles L 1321.1 et suivants
  - Partie réglementaire : les articles R 1321.1 et suivants
- Le code de l'environnement
  - Article L 432.5 : loi pêche débit réservé
  - Article L 215.13 : dérivation des eaux
  - Article L 214.1 à 6 : régime autorisation et déclaration
- Le plan national santé environnement du 21 juin 2004

## Les objectifs

Protéger l'eau du captage, pour éviter toute dégradation de sa qualité et pour maintenir une qualité adaptée à son traitement.

 Réduire les risques de pollutions accidentelles, ponctuelles et locales

## Les périmètres de protection



## Les différentes phases de la procédure

La phase technique



La phase de présentation et négociation

La phase administrative

La phase d'application